****

Montreuil, le 19 juin 2019.

***Formation Initiale Contrôleur Technique Poids Lourds***



***Session du 02 Septembre 2019***

***Dernières inscriptions pour l’année au :***

***01 55 86 17 10 ou formation@autodidact.fr***

Madame, Monsieur,

Les inscriptions pour la formation initiale de contrôleur technique poids lourds (Q1 -19PL-TMA3) **du 02/09/2019 au 08/11/2019** ont commencées.

Une formation d’une durée de 357 heures qui comprend un enseignement théorique et pratique en Organisme de Formation et en entreprise, que vous pouvez compléter avec les modules de formations suivants :

* Contrôle technique des véhicules de transport en commun de personnes (Q2 – 19PL – TCP3),

soit 41heures de formation de plus, fin de formation 26/11/19,

* Contrôle technique des véhicules de transport de marchandises dangereuses (Q3 – 19PL – TMD3),

soit 50 heures de formation de plus, fin de formation 29/11/19.

Les conditions d’accès à la formation : *\*liste des diplômes en annexe*

* Candidats titulaires d’un diplôme de niveau IV (BAC professionnel) du ministère de l’éducation nationale dans une discipline de maintenance automobile option véhicules particuliers, véhicules industriels ou encore véhicules de transport routier, ou un diplôme équivalent conformément au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
* Candidats titulaires d’un diplôme de niveau III du ministère de l’éducation nationale (diplôme d’expert en automobile ou brevet de technicien supérieur après-vente automobile option véhicules particuliers ou brevet de technicien supérieur après-vente automobile option véhicules industriels) ou un diplôme équivalent vis-à-vis du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

A noter que pour obtenir, après cette formation, l'autorisation d'exercer dans ce métier, le bulletin n°2 du casier judiciaire devra être vierge (bulletin consultable uniquement par l'administration).

Sanction :

L’agrément du contrôleur est délivré par le préfet du département du lieu d’implantation de son centre de contrôle de rattachement.

N’hésitez pas à nous contacter pour les conditions financières et la prise en charge de votre dossier.

L’équipe AUTODIDACT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

AUTODIDACT – 102 Rue Etienne Marcel – 93100 MONTREUIL – Tél. : 01 55 86 17 17 – Fax. : 01 55 86 17 22 – Mail. : [formation@autodidact.fr](mailto:formation@autodidact.fr)

Siret 391 633 260 00024 – N° Déclaration 11 93 05 276 93 – NAF 8559A

**\*LISTE DES DIPLOMES**

*Source Ministère Chargé des Transports – Circulaire du 02/04/19*

**Diplômes de Niveau IV**

*- Bac Pro option « voitures particulières »  
- Bac Pro option « véhicules industriels »  
- Bac Pro option « véhicules de transport routier »*

*- Bac Pro Maintenance des véhicules préparé sous statut scolaire, option A : voitures particulières,*

*option B : véhicules de transport routier, option C : motocycles*

*-*Ou diplôme équivalent au regard du RNCP

**Diplômes de Niveau III**

*- Diplôme d’expert en automobile  
- BTS après-vente automobile option « véhicules particuliers »  
- BTS option « véhicules industriels »  
- BTS option « véhicules de transport routier »  
-*Ou un diplôme équivalent vis-à-vis du RNCP

**CQP considérés comme équivalents à un diplôme de niveau IV ou III**

*- CQP* Technicien électronicien électricien automobile- CQP Technicien confirmé mécanique automobile- CQP Technicien confirmé mécanique véhicules utilitaires et industriels- CQP Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels- CQP Technicien expert après-vente automobile- CQP Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels

- Contrôleur technique et contrôleur confirmé de véhicules légers

**Titres Professionnels considérés comme équivalents à un diplôme de niveau IV ou III**

***-*** *Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Technicien électromécanicien automobile*

*(précédemment Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Technicien après-vente automobile)*

*- Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Technicien après-vente automobile*

*- Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Technicien en diagnostic et réparation automobile*

*- Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Technicien réparateur de véhicules industriels*

*- Contrôleur technique de véhicules légers*